Rapport annuel

Communauté de Communes PAIMPOL-GOELO

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2013
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2013

Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
DDTM des Côtes-d'Armor
Ingénierie - Unité Gestion des Services Publics

Document établi
le 10 juin 2014

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

Communauté de Communes PAIMPOL-GOELO

Rapport annuel

EXERCICE
2013

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE..... 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....3
  - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....3
  - RESSOURCES EN EAU.....4
  - NOMBRE D'ABONNEMENTS.....5
  - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....5
  - LONGUEUR DU RESEAU 5
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE. 6**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....6
  - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 6
  - LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE 7
  - LE PRIX DE L'EAU TARIF AVEC REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE 8
  - RECETTES D'EXPLOITATION 9
  - DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE.....9
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....10**
  - QUALITE DE L'EAU.....10
  - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....10
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 10
  - PERFORMANCE DU RESEAU.....12
  - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX 13
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 14**
  - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE.....14
  - BRANCHEMENTS EN PLOMB 14
  - ETAT DE LA DETTE 14
  - AMORTISSEMENTS REALISES 14
  - PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE 15

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAIMPOL-GOËLO regroupe les communes de KERFOT, LANLEFF, LANLOUP, PAIMPOL, PLEHEDEL, PLOUBAZLANEC, PLOUEZEC, PLOURIVO et YVIAS.

Elle dessert en outre l'ILE DE BREHAT et partiellement le nord de la commune de PLOUHA (BREHEC).

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

La population permanente desservie est d'après le dernier recensement de l'INSEE de 21 319 habitants :

- 20 530 habitants permanents pour la Communauté de Communes PAIMPOL-GOELO
- 439 habitants permanents pour l'ILE DE BREHAT
- 350 habitants permanents estimés pour la partie nord de la commune de PLOUHA.

A partir de ces données et en prenant en compte les résidences secondaires et la population touristique, on peut estimer la population totale majorée desservie en période estivale à :

30 000 habitants (soit un ratio de 2,19 habitants par abonné).

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er mai 2011.

La durée du contrat est de 6 ans et 8 mois. Il prend fin le 31 décembre 2017.

Les avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	26/09/2011	Rectification d'une erreur de rédaction dans la formule de révision.
2	19/03/2014	Transfert du droit de déduction à TVA. Reversement des surtaxes – mandat d'auto-facturation au délégataire.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de la voirie, des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie

Prestations particulières	mise en place d'équipement de télé-relève des compteurs, modélisation du réseau, recherche de fuites

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la peinture des ouvrages peints, de la voirie, des canalisations, des toitures, couvertures, du génie civil

RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2012 [m³]	Prélèvement 2013 [m³]	Variation
Prise d'eau de Moulin Bescond dans le LEFF à YVIAS Prélèvement d'eau de surface	160	1 015 059	996 153	-1,86 %
Forage en nappe souterraine de Pont Cariou LANLEFF Prélèvement en nappe souterraine	33	195 651	216 888	+10,85 %
Total des prélèvements [m³]		**1 210 710**	**1 213 041**	+0,19 %

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2012 [m³]	Importé en 2013 [m³]
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	151 513	173 836

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2012 [m³]	Production 2013 [m³]	Variation
Station de Moulin Bescond YVIAS Traitement complet eau de surface	3 200	998 476	978 585	-1,99 %
Station de Pont-Cariou LANLEFF Forages	650	195 651	204 160	+4,35 %
Total des volumes produits [m³]		1 194 127	1 182 745	-3,00 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2012	2013	Variation
Ressources propres	1 194 127	1 182 745	-0,95 %
Importations	151 513	173 836	+14,73 %
Total général	**1 345 640**	**1 356 581**	**+0,81 %**

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2012	2013	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	13 569	13 722	+1,13 %
Nombre d'abonnements non domestiques	1	1	0,00 %
Nombre total d'abonnements	**13 570**	**13 723**	**+1,13 %**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Répartition des abonnés par commune*

ILE-DE-BREHAT	728
KERFOT	353
LANLEFF	74
LANLOUP	222
PAIMPOL	4 861
PLEHEDEL	705
PLOUBAZLANEC	2 514
PLOUEZEC	2 530
PLOUHA (Bréhec)	151
PLOURIVO	1 190
YVIAS	395
Total des abonnés	**13 723**

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2012	2013	Variation
Volume produit	1 194 127	1 182 745	-0,95 %
Volume importé	151 513	173 836	+14,73 %
Volume exporté	- 54 066	- 57 304	+5,99 %
Volume mis en distribution	**1 291 574**	**1 299 277**	+0,60 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 003 674	1 016 182	+1,25 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	25 646	18 400	-28,25 %
Volume total vendu aux abonnés	**1 029 320**	**1 034 582**	**+0,51 %**

La consommation moyenne par abonnement domestique est de 74 m³ par an en 2013. Elle était de 74 m³ en 2012.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2012 [m³]	Exporté en 2013 [m³]
SDAEP	54 066	57 304
Volume total exporté	- 54 066	- 57 304

LONGUEUR DU RESEAU

	2012	2013	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en km	500,8	500,9	0,02 %
Nombre de branchements	14 348	14 454	0,74 %
Linéaire des branchements en km	99,7	100,4	0,70 %

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Redevance de pollution domestique par commune

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € hors taxe par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

	1er jan 2013	1er jan 2014
Redevance de pollution domestique	0,31 €	0,31 €

LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Variation 2013-2014 (basse saison)	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Variation 2013-2014 (haute saison)
		basseSaison 1/1 au 30/6 et 1/9 au 31/12			Haute saison 1/7 au 31/8		
Part de l'exploitant							
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,41	30,92	+1,68 %	30,41	30,92	+1,68 %
	Abonnement 60 mm et P. I.	46,70	47,57	+1,86 %	46,70	47,57	+1,86 %
	Abonnement 80 mm et +	65,18	66,45	+1,95 %	65,18	66,45	+1,95 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	***0,5262***	***0,5386***	+2,36%	***0,9791***	***1,0013***	+2,27%
Part de la collectivité							
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	29,40	29,66	+0,88 %	29,40	29,66	+0,88 %
	Abonnement 60 mm et P. I.	584,00	589,00	+0,86 %	584,00	589,00	+0,86 %
	Abonnement 80 mm et +	1398,00	1410,00	+0,86 %	1398,00	1410,00	+0,86 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	***0,65***	***0,66***	+1,54 %	***1,25***	***1,26***	+0,8 %
Redevances et taxes							
	redevance SDAEP [€/an]	11,20	11,40	+1,79 %	11,20	11,40	+1,79 %
	TVA	5,5 %	5,5 %		5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³ (résident permanent)* sans redevance de pollution domestique

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ de manière régulière toute l'année payera en 2014 au prorata temporis 100 m³ au tarif basse saison et 20 m³ au tarif haute saison.

Usager de 120 m³	2011	2012	2013	2014	Variation 2013-2014
Exploitant	115,25	102,51	102,61	104,80	+2,13 %
Collectivité	116,73	117,50	119,40	120,86	+1,22 %
redevance SDAEP	10,80	11,00	11,20	11,40	+1,79 %
TVA	13,35	12,71	12,83	13,04	+1,64 %
Total [€ TTC]	**256,13**	**243,72**	**246,04**	**250,10**	**+1,65 %**

Prix théorique du m³ sans redevance de pollution domestique pour un usager consommant 120 m³ : 2,08 €TTC/m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 80 m³ (résident permanent)* sans redevance de pollution domestique

Au total, un abonné domestique consommant 80 m³ de manière régulière toute l'année payera en 2014 au prorata temporis 66 m³ au tarif basse saison et 14 m³ au tarif haute saison.

Usager de 80 m³	2011	2012	2013	2014	Variation 2013-2014
Total [€ TTC]	194,32	186,85	189,74	192,80	+1,61 %

Répartition au 1er janvier 2014

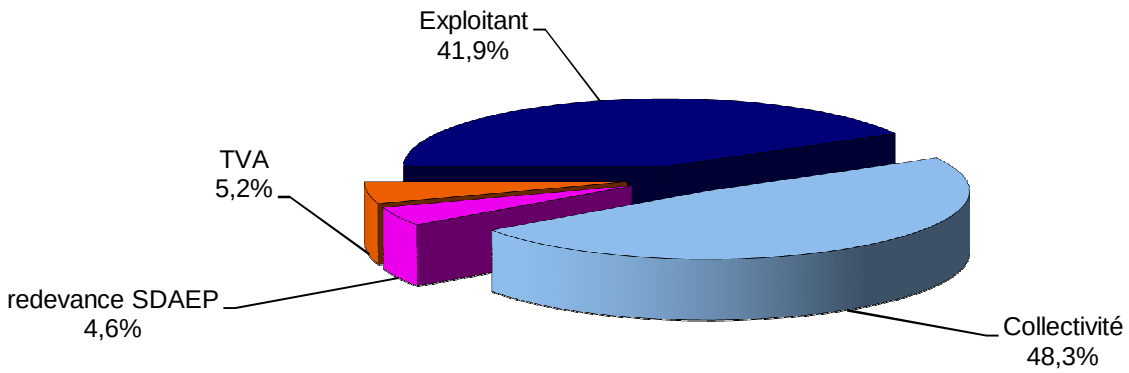

LE PRIX DE L'EAU Tarif avec redevance de pollution domestique

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	Basse saison 1/1 au 30/6 et 1/9 au 31/12			Haute saison 1/7 au 31/8		
		Tarifs 2013	Tarifs 2014	Variation 2013-2014	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Variation 2013-2014
Part de l'exploitant							
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,41	30,92	+1,68 %	30,41	30,92	+1,68 %
	Abonnement 60 mm et P. I.	46,70	47,57	+1,86 %	46,70	47,57	+1,86 %
	Abonnement 80 mm et +	65,18	66,45	+1,95 %	65,18	66,45	+1,95 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	***0,5262***	***0,5386***	+2,36%	***0,9791***	***1,0013***	+2,27%
Part de la collectivité							
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	29,40	29,66	+0,88 %	29,40	29,66	+0,88 %
	Abonnement 60 mm et P. I.	584,00	589,00	+0,86 %	584,00	589,00	+0,86 %
	Abonnement 80 mm et +	1398,00	1410,00	+0,86 %	1398,00	1410,00	+0,86 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	***0,65***	***0,66***	+1,54 %	***1,25***	***1,26***	+0,8 %
Redevances et taxes							
	redevance SDAEP [€/an]	11,20	11,40	+1,79 %	11,20	11,40	+1,79 %
	Redevance de pollution domestique	0,31	0,31	0 %	0,31	0,31	0%
	TVA	5,5 %	5,5 %		5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ de manière régulière toute l'année payera en 2013 au prorata temporis 100 m³ au tarif basse saison et 20 m³ au tarif haute saison.

Usager de 120 m³	2011	2012	2013	2014	Variation 2013-2014
Exploitant	115,25	102,51	102,61	104,80	+2,13 %
Collectivité	116,73	117,50	119,40	120,86	+1,22 %
redevance SDAEP	10,80	11,00	11,20	11,40	+1,79 %
Redevance de pollution domestique	37,20	38,40	37,20	37,20	0,00 %
TVA	15,40	14,82	14,87	15,08	+1,41 %
Total [€ TTC]	**295,38**	**284,23**	**285,28**	**289,34**	**+1,42 %**

Prix théorique du m³ avec redevance de pollution domestique pour un usager consommant 120 m³ : 2,41 €TTC/m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 80 m³ (résident permanent)*

Au total, un abonné domestique consommant 80 m³ de manière régulière toute l'année payera en 2013 au prorata temporis 66 m³ au tarif basse saison et 14 m³ au tarif haute saison.

Usager de 80 m³	2011	2012	2013	2014	Variation 2012-2013
Total [€ TTC]	220,49	213,85	215,91	218,96	+1,41%

Répartition au 1er janvier 2014

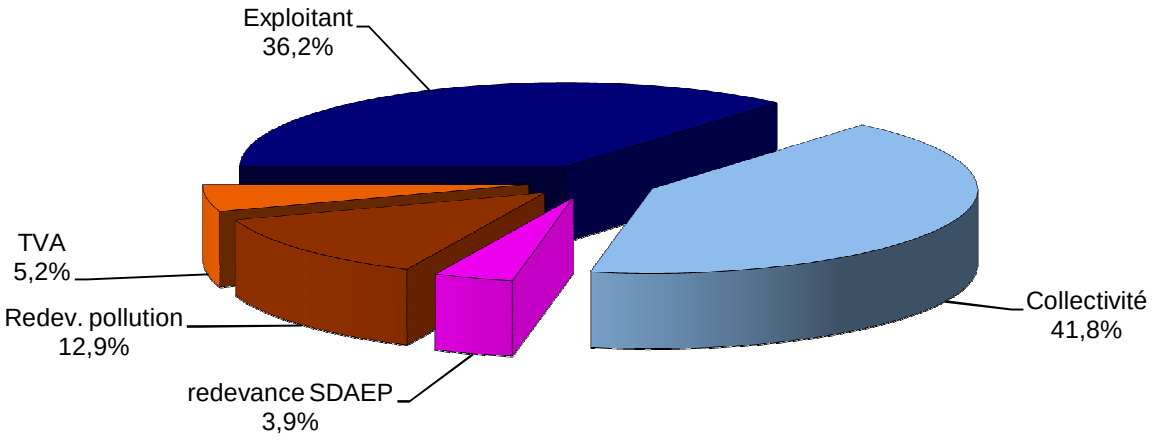

RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2012	2013	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 172 814,90 €	1 185 606,62 €	+1,09 %
dont abonnements	398 287,28 €	413 043,85 €	+3,71 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 12 041,60 €	- 22 404,92 €	
Total recettes de vente d'eau	1 160 773,30 €	1 163 201,70 €	+0,21 %

Autres recettes		
Recettes de raccordement	88 772,00 €	79 306,50 €
Recettes pour le contrôle de délégation	7 897,60 €	
Excédent année précédente		77 820,43 €
Divers (subventions)	8 437,67 €	96 410,26 €
Loyer antennes	19 259,78 €	16 700,01 €
Total des recettes	1 285 140,35 €	1 433 438,90 €

- *Recettes de l'exploitant*

	2012	2013	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 047 229,45 €	1 058 259,18 €	+1,05 %
dont abonnements	401 600,60 €	417 668,22 €	+4,00 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 10 814,46 €	- 19 263,11 €	
Total recettes de vente d'eau	1 036 414,99 €	1 038 996,07 €	+0,25 %

DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2012	2013	Variation
Dépenses de volume importé	65 908,00 €	79 964,00 €	+21,33 %

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	42	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	89	0	100 %	-

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Les données relatives à cet indicateur sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS.

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	**Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants**	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	**120**	**105**

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

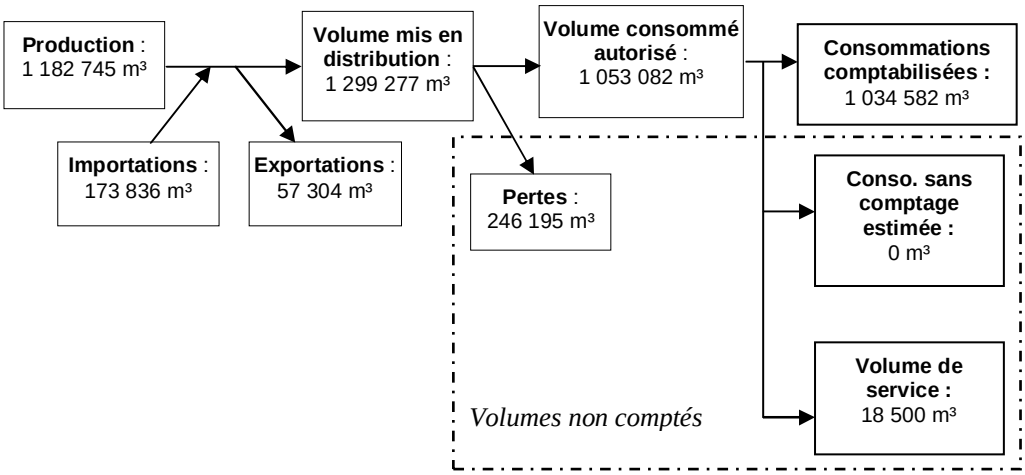

PERFORMANCE DU RESEAU

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,…) sont évalués à 18 500 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

rendement du réseau de distribution =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2009	2010	2011	2012	2013
Rendement du réseau de distribution [%]	80,1 %	75,0 %	81,0 %	81,5 %	81,9%

indice des volumes non comptés =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2009	2010	2011	2012	2013
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,7	2,0	1,5	1,4	1,4

indice linéaire de pertes en réseau =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2009	2010	2011	2012	
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,5	1,9	1,4	1,4	1,3

indice linéaire de consommation =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2009	2010	2011	2012	2013
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	5,9	5,8	6,0	6,0	6,1
Seuil de rendement [%]	66,2 %	66,2 %	66,2 %	66,2 %	66,2 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2009	2010	2011	2012	2013
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2,300	8,153	2,542	2,212	0,958

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,65 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

	2012	2013
Nombre de branchements renouvelés au cours de l'exercice	123	182
Linéaire de branchements renouvelés au cours de l'exercice [km]	0,861	1,092

Taux moyen de renouvellement des branchements : 1,06 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du nombre de branchements renouvelés au cours des cinq dernières années par le nombre de branchements total du réseau.

Financement des investissements du service de l'eau potable

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Etude préalable pour la modernisation ou le transfert de l'usine de traitement de Moulin Bescond	22 428 €
Extension du réseau	-
Renouvellement du réseau	182 000 €
Branchements neufs	70 500 €
Renouvellement de branchements	91 000 €

BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2012	2013
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0 %	0 %

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2012	2013
Encours de la dette au 31 décembre	4 993 790,44 €	4 729 868,59 €
Remboursements au cours de l'exercice	492 232,06 €	487 966,03 €
dont en intérêts	234 371,38 €	224 044,20 €
dont en capital	257 860,68 €	263 921,83 €

AMORTISSEMENTS REALISES

	2009	2010	2011	2012	2013
Montant de la dotation aux amortissements	250 000,00 €	488 546,44 €	252 648,12 €	259 191,01 €	351 478,86 €

PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Etude de définition (avant-projet) de la nouvelle filière de traitement d'eau	50 000 €
Etude sur les économies d'eau pour les bâtiments publics (communaux et intercommunaux)	40 000 €
Extensions du réseau	20 000 €
Renouvellement du réseau et des branchements	600 000 €
Branchements neufs	80 000 €